



Procès-verbal

de la réunion du conseil municipal de vaud'herland

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Vaud'herland s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **REGAERT** Bruno Maire, pour la session obligatoire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 23 juin 2026.

Etaient présents :

M. REGAERT Bruno Maire, **M. BACHELET** Pascal, **Mme REGAERT DA COSTA** Alice, **M. COSSARD** Stéphane Adjoints au Maire, **M. BOULANGER** Freddy, **Madame BUREL** Magali, **Mme DAGNICOURT** Sandrine, **Mme PICHET-GESLAK** séverine, **M. MARNAT** Mathieu, **Mme CISSE** Goundo Conseillers municipaux

Pouvoirs :

Monsieur ROUSSEL Vincent donne pouvoir à **M. BOULANGER**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil Monsieur **BOULANGER** qui a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du Jour

- Délibération remboursement de la carte imagine R à hauteur de 50%
- Délibération demande d'un fonds de concours en fonctionnement à la CARPF
- Questions diverses

Le précédent conseil est lu et approuvé à l'unanimité

Délibérations

1/ remboursement à hauteur de 50% de la carte imagine'R

VU le code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération Roissy Porte de France a décidé de reconduire le remboursement des titres de transports scolaires à la charge des familles à hauteur de 50% du coût réel (hors frais de dossier) plafonné au coût d'une carte imagine R toutes zones pour tous les élèves et étudiants.

CONSIDERANT que le conseil départemental ne subventionne plus à hauteur de 50% le coût réel d'une carte imagine R toutes zones pour tous les lycéens

CONSIDERANT que le coût restant à la charge des familles s'élève à **179€**

CONSIDERANT que la commune de Vaudherland souhaite rembourser à hauteur de 50% du restant à charge des familles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de rembourser les familles à hauteur de 50% du coût restant à leur charge à savoir **89.50€**

Article 2 : dit que cette somme sera inscrite au Budget Primitif

Pour 11

2/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT AUPRES DE LA CARPF

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.5216-5

VU la délibération n°24.387 du 18 décembre 2024 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France approuvant le nouveau pacte financier et fiscal de solidarité

CONSIDERANT que nous devons solliciter un fonds de concours de fonctionnement pour un montant de **2 961.96 €**

Cette contribution est destinée à participer aux fluides et assurances de la mairie dont le montant s'élevait à 6 333.34 € effectués par EDF Collectivité et la SMACL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

1/ AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter un fonds de concours de **2 961.96 €** auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, cette contribution est destinée à participer au fluide et assurances de la mairie dont le montant s'élevait à 6 333.34 €

PRECISE qu'aucune subvention n'a été perçue

2/ DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Pour 11

Questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H30

Le Maire



M. REGAERT Bruno

le secrétaire



M. BOULANGER Freddy